



DÉCISION

CONCLUSION DU MARCHÉ N°2022-51 RELATIF À LA MISSION D'ASSISTANCE A L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET D'ACCUEIL D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

1.1 Marchés publics

GS/JLC/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2022-125

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1^{er} janvier 2014,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le 6^o de la délibération n° 2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 donnant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés ou accords-cadres de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée,

Vu l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15^{ème} Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le projet de contrat,

Considérant qu'une consultation a été engagée le 5 septembre 2022 pour répondre au besoin d'assistance de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'élaboration de la stratégie de développement de la formation et d'accueil d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire,

Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 215 000 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte,

Considérant qu'après analyse des offres, conformément aux critères annoncés dans le règlement de la consultation, l'offre du groupement composé des sociétés JL, Etudes et Recherches (mandataire), STRASBOURG Conseil (co-traitant n°1) et IR2 (co-traitant n°2) présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 17 octobre 2022 a émis un avis favorable pour l'attribution du marché au groupement composé des sociétés JL, Etudes et Recherches (mandataire), STRASBOURG Conseil (co-traitant n°1) et IR2 (co-traitant n°2) sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, pour une durée prévisionnelle de 24 mois, et pour un montant de 53 975,00 € HT décomposé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221104-D2022-125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Tranche ferme : 41 225,00 € HT,

Tranche optionnelle n°1 : 12 750,00 € HT,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché n°2022/51 relatif à la mission d'assistance à l'élaboration de la stratégie de développement de la formation et d'accueil d'établissements d'enseignement supérieur sur la communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec le groupement composé des sociétés JL, Etudes et Recherches (mandataire), STRASBOURG Conseil (co-traitant n°1) et IR2 (co-traitant n°2) sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, pour une durée prévisionnelle de 24 mois, et pour un montant de 53 975,00 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 41 225,00 € HT,
- Tranche optionnelle n°1 : 12 750,00 € HT.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 04/11/2022

Pour le Président et par délégation,
le 15^{ème} Vice-président en charge des mobilités, de
l'aménagement de l'espace communautaire et de
la commande publique



Agglomération
du Pays
de Dreux
Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 04/11/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221104-D2022-125-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022